

MAIRIE DE LE MONTELLIER

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025

L'an 2025, le 27 février à 20h30, le Conseil Municipal de LE MONTELLIER, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Patrice MARTIN, Maire.
Date de convocation : 20 février 2025 – Secrétaire de séance : Karole Martignat
Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de présents : 10 – Nombre de pouvoir : 0 – Nombre de votants : 10

Etaient présents et ont pris part au vote : Patrice Martin, Daniel Rousset, Fabien Boeglin, Patricia Monard, Myriam Kerkeni, Karole Goncalves Mineiro, Karole Martignat, Alban Ridet et Jean-Michel Salvadori, Roger Poizat

Était excusée : Emilie Carreau

Le quorum étant atteint, Mr Patrice Martin, Maire, ouvre la séance.

Désignation d'un secrétaire de séance : il propose la désignation Karole Martignat, conseillère, comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Karole Martignat comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2025, Mr Patrice Martin, Maire, soumet à observation le procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal. Aucune observation n'est apportée, le procès-verbal de la séance du 30 janvier est approuvé.

➤- Compte administratif, compte de gestion et affectation des résultats

Le compte administratif est présenté. Le vote aura lieu lors du prochain conseil car le compte de gestion n'est pas encore arrivé en mairie.

➤- Suivi dossier vidéosurveillance

Le prix de la maintenance nous est parvenu pour un montant annuel de 900 TTC.

Le conseil valide le devis de Bouygues pour la mise en place de l'opération.
Le conseil adopte ce projet de vidéosurveillance à 6 voix pour et 4 contre.

➤- Devis VMC logement T4 rue de l'Ancienne Cure

Le conseil décide de faire changer la VMC. Le devis de BACSYL ELEC d'un montant de 954 € est validé.

➤- Devis Infratech

Un devis pour l'établissement d'un état des lieux de nos routes nous a été présenté par INFRATECH pour un montant de 4 200 € TTC que le conseil accepte.

➤ **Délibération dématérialisation de la transmission du budget**

Le conseil accepte cette délibération.

➤ **Questions diverses**

- Panneaux photovoltaïques :

Après réactualisation des devis, le choix du conseil se porte sur la société Domosolaris pour un montant de 45 360 € TTC.

Le conseil envisage de faire nettoyer le toit de la salle des fêtes avant la pose des panneaux photovoltaïques.

Elle accepte le devis de l'entreprise Archeny pour un montant de 2 893,80 € TTC.

- Eclairage public :

Parking : le coût restant à charge pour la commune est revu à la baisse soit 1 863,43 € TTC (2 114 € auparavant).

Relampage de la commune dans sa globalité, sauf la place déjà passée en LED : 37 points lumineux

2 projets ont été étudiés :

1) le remplacement des ampoules uniquement

2) le remplacement de tous les luminaires, sur la départementale et les hameaux pourvus d'éclairage public

Le SIEA propose à la commune un paiement de 50 % de la somme en 2025 puis un financement du reste sur 13 ans à un taux de 2 %.

L'économie réalisée : 11 000 KWh soit 2 100 € par an.

Le conseil valide cette proposition de remplacement de tous les luminaires.

Coût total : 25 600 €, reste à charge pour la commune : 16 642,58 €.

Le conseil décide de changer les horaires de la coupure nocturne dans les hameaux, soit 23h-5h30.

- Devis modernisation du site internet :

Un devis d'un montant de 1 500 euros nous a été présenté. Quelques modifications doivent être demandées sur le devis mais le conseil est favorable à cette mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, le Maire lève la séance à 22h00.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Patrice Martin

La secrétaire de séance,
Karole Martignat